



AUX CHEMINOTS CONTRACTUELS & STATUTAIRES

Montreuil, le 14 octobre 2024

AMIANTE BB 27000

UN NOUVEAU SCANDALE SANITAIRE

**La CGT dénonce
l'exposition des cheminots
du TECHNIFRET à
l'amiante contenue dans
les engins moteurs
BB 27000.**

**Des mesures d'urgence
doivent être prises.**

Fret SNCF a procédé à des opérations sur les BB 27000. Ces engins moteurs sont repérés depuis octobre 2005 comme amiantés sous la peinture des caisses.

Alors que, depuis 1997, un décret interdit l'amiante (quelle que soit la variété de fibre considérée) et les produits en contenant, la direction de Fret SNCF continue d'exposer sans protection les cheminots de TECHNIFRET.

La CGT dénonce l'incapacité et l'absence de réelle volonté de la direction de supprimer les risques d'exposition. Certains cheminots de Fret SNCF ont été exposés aux fibres meurtrières sans le savoir.

CHRONIQUE DU SCANDALE

La CGT dénonce depuis plusieurs années le scandale de l'amiante à Fret SNCF :

- Le 3 mars 2021, le défretage sur la BB 7284 conduit à l'exposition sans protection des cheminots de Fret SNCF aux fibres d'amiante.
- Le 30 septembre 2021, les masques ventilés censés protéger les cheminots s'avèrent défectueux. Personne n'a pris la peine de s'intéresser au sujet avant que la CGT le dénonce.
- Le 9 décembre 2021, les cheminots de Fret SNCF apprennent qu'ils sont exposés sans protection à des fibres réfractaires sur les BB 75000, information gardée secrète pendant plus d'un an !
- Le 9 février 2022, c'est le début du drame de la rotonde de Dijon qui menace de s'écrouler. Elle contient de l'amiante, des fumées de gaz d'échappement, du liquide de refroidissement...
- Le 2 mars 2022, l'exposition de plusieurs cheminots de Fret SNCF à du chrome 6 est établie.
- Aujourd'hui, c'est l'amiante dans les BB 27000 que la direction de Fret SNCF ne peut ignorer, puisque les engins moteurs concernés sont repris dans une base de données qu'elle consulte nécessairement.

Depuis 2005, les cheminots opèrent sur ces engins moteurs sans protection. Prise en défaut, la direction met en œuvre trop tardivement un protocole de protection et restreint la recherche de l'antériorité de l'exposition à compter de 2020.

DE RÉELLES MESURES DOIVENT ÊTRE PRISES

La CGT exige :

- La suppression de tout risque d'exposition à l'amiante et à ses fibres par la suppression des matériaux concernés ;
- La traçabilité depuis l'origine d'exposition à l'amiante ;
- Le contrôle, par les représentants CGT, de la véritable mise en œuvre des protections collectives et individuelles nécessaires à la préservation de la santé des cheminots de Fret SNCF

La direction doit rendre des comptes. La CGT invite tous les cheminots ayant travaillé dans ces conditions à rejoindre les syndicats de site CGT pour se signaler, s'informer et faire valoir leurs droits.

**ENSEMBLE AVEC LA CGT
PRÉPARONS LA RIPOSTE GLOBALE !**

